

AVIS PUBLIC

DÉROGATIONS MINEURES

2024-057 – Lot 6 434 683 – 2071, rue Marie-Anne Ouest

AVIS public est donné par le soussigné, que la demande de dérogation mineure suivante sera prise en considération par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 3 juillet 2024 :

2024-057 : Cette dérogation mineure aurait pour effet de rendre réputée conforme l'implantation d'une remise pavillon de jardin à une distance de 0.86 mètre des limites de terrain, alors que la réglementation exige son implantation à au moins 1 mètre des limites de terrain.

Toute personne intéressée par cette demande pourra se faire entendre par le conseil municipal en se présentant le 3 juillet 2024 à 19 h 30 à la salle du Conseil située au 2555, chemin Bellevue à Carignan.

La Ville de Carignan invite ses citoyens à consulter la présentation en annexe du présent avis public afin de prendre connaissance de la demande de dérogation mineure.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c.a-19.1)*.

Donné à Carignan, ce 17 juin 2024

Vincent Tanguay, avocat
Directeur général et greffier par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, M^e Vincent Tanguay, certifie sous mon serment d'office, avoir fait publier le présent avis public sur le site Internet de la Ville de Carignan et l'avoir affiché à l'hôtel de ville le 17 juin 2024.

Donné à Carignan, ce 17 juin 2024

Vincent Tanguay, avocat
Directeur général et greffier par intérim